

**ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT
DE LA PLAINE DU VAR**

**Conseil d'administration
du lundi 24 octobre 2011**

Sont présents les administrateurs suivants :

- Christian TORDO, président du conseil d'administration, représentant la communauté urbaine Nice Côte d'Azur
- Thierry LEMOINE, 2^d vice-président, représentant le ministre chargé de l'urbanisme
- Laurent ROY, représentant le ministre chargé de l'environnement (*à partir de 14 h 55*)
- Marc D'AUBREBY, représentant le ministre chargé des transports
- Jean-Yves OLLIVIER, représentant le ministre chargé de l'aménagement du territoire
- Jean Marie CARTEIRAC, représentant le ministre chargé du logement
- Henri REVEL, représentant le conseil général des Alpes-Maritimes (*à partir de 14 h 40*)
- Michel MEÏNI, représentant la communauté urbaine Nice Côte d'Azur
- Gérard PIEL, représentant le conseil régional PACA
- Jean-Pierre TESTI, représentant la communauté de communes des Coteaux d'Azur
- Bernard KLEYNHOFF, président de la chambre de commerce et d'industrie
- Éric MARÉE, président du directoire de VIRBAC
- Albert MAROUANI, président de l'université de Nice Sophia-Antipolis

Sont excusés :

- Christian ESTROSI, 1^{er} vice-président, représentant la communauté urbaine Nice Côte d'Azur, ayant donné pouvoir à Christian TORDO
- Gérard GAVORY, représentant le ministre chargé des collectivités territoriales, ayant donné pouvoir à Laurent ROY
- Bernard PEICLIER, directeur départemental des Finances publiques, ayant donné pouvoir à Jean-Marie CARTEIRAC
- Anne PENELAUD-BRUNET, représentant le ministre chargé du budget, ayant donné pouvoir à Thierry LEMOINE
- Pierre DUCRET, directeur de la Direction bancaire - Caisse des dépôts et consignations, ayant donné pouvoir à M. Bernard KLEYNHOFF
- Annabelle JAEGER, représentant le conseil régional PACA
- Patrick ALLEMAND, représentant le conseil régional PACA

- Dominique ESTROSI-SASSONE, représentant le conseil général des Alpes-Maritimes
- Jean Pierre MASCARELLI, président du SYMISA
- Alain PHILIP, représentant la communauté urbaine Nice Côte d'Azur, ayant donné pouvoir à Henri REVEL
- Pierre-Guy MORANI, représentant la communauté de communes de la Vallée de l'Estéron
- Alain FRERE, représentant le conseil général des Alpes-Maritimes
- Émile TORNATORE, représentant la communauté de communes des Coteaux d'Azur

Sont également présents :

- Thierry PILLET, contrôleur général
- Thierry MARTIN, directeur général de l'EPA par intérim
- Olivier SASSI, EPA Plaine du Var
- Corinne SARFATI, EPA Plaine du Var
- Christian OLIVERES, conseil général des Alpes-Maritimes
- Patrick GUEVEL, Nice Côte d'Azur
- Claire DEHAR, conseil général des Alpes-Maritimes
- Michel CARTIER, Préfecture
- Antoine DELAHAYE, conseil général des Alpes-Maritimes

☆☆☆

La séance est ouverte à 14 h 30
sous la présidence de M. Christian Tordo

M. TORDO.- Compte tenu des présents et des pouvoirs, nous avons le quorum puisque, sauf erreur de ma part, nous devons être à 15, je vous propose donc de commencer, en précisant en préalable que nous avons fixé cette date déjà depuis un certain temps et que, malheureusement, cela coïncide avec une réunion importante, en préfecture, de la CDCI (commission départementale de coopération intercommunale) ce qui peut expliquer l'absence d'un certain nombre d'élus. Je le regrette, mais nous avons fixé cette date bien avant et il était impossible de changer tout simplement parce que, vous l'avez constaté à la lecture de l'ordre du jour, il s'agit d'un conseil d'administration certes de transition, mais que l'on ne pouvait plus reculer en particulier s'agissant d'une décision modificative au budget 2011 qui nous permet - nous devons délibérer et voter - de continuer à fonctionner.

Il s'agit d'un conseil d'administration de transition, comme je viens de le dire, par la minceur de l'ordre du jour, si je puis m'exprimer ainsi, à la fois en termes de délibérations et d'informations. Je prie les membres du conseil d'administration venant de Paris de nous en excuser, ils sont venus pour peu de choses, mais je vous assure d'ores et déjà que le prochain conseil, dont la date est fixée, il aura lieu le 19 décembre, aura un ordre du jour nettement plus fourni.

C'est aussi une transition parce que, comme vous l'avez constaté, comme je vous l'ai indiqué, notre directeur général Marc Pons de Vincent dans le courant du mois de juillet nous a annoncé son départ à la date du 1^{er} septembre, pour des raisons essentiellement familiales, je vous rassure tout de suite, nous nous sommes quittés très bons amis, et nous l'avons certes regretté, même si nous n'avons pas de doute sur la continuité de l'opération, mais je voudrais aussi en profiter pour vous faire partager l'appréciation que je fais du travail qui a été réalisé pendant cette période, en l'absence du directeur général, par toute l'équipe de l'EPA, l'ensemble des salariés et en particulier bien sûr Thierry Martin qui fait donc office de directeur général par intérim, Olivier Sassi et toute l'équipe qui a continué à travailler, j'allais dire « comme si de rien n'était », ce n'est pas le mot, mais sur le rythme et le plan que nous avons fixés en début d'année, c'est-à-dire un rythme tourné vers une année opérationnelle et, que ce soit sur le projet de territoire, sur le protocole financier mais aussi sur la continuité des programmes lourds que sont le Grand Arénas et Nice Méridia, sur lesquels nous aurons dans quelques semaines la nouvelle réunion de la maîtrise d'œuvre urbaine, et La Baronne sur laquelle nous avons prévu au début de l'année prochaine la première réunion de la maîtrise d'œuvre urbaine, nous avançons conformément au plan que nous avons établi en début d'année. Ceci est à mettre au crédit de toute l'équipe de Thierry Martin et Olivier Sassi, parce que sans leur engagement permanent, nous n'aurions pas pu continuer à avancer. L'une des craintes que nous avions était de perdre, en cette période de transition, le bon rythme que nous avons créé, ce n'est pas le cas, je veux les en remercier.

Ayant dit cela, sauf s'il y a des interventions liminaires, je vous propose de passer à l'ordre du jour.

Le premier point concerne traditionnellement le procès-verbal du dernier conseil d'administration.

1. Procès-verbal du conseil d'administration du 18 juillet 2011

M. TORDO.- Y a-t-il des commentaires ? [*Pas de commentaire*]

Je soumetts aux voix ce procès-verbal.

Aucune observation n'étant formulée, le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 18 juillet 2011.

Le deuxième point concerne la décision modificative au budget 2011 et je vais passer tout de suite la parole à Thierry Martin.

2. Décision modificative au budget 2011

M. MARTIN.- Merci Monsieur le Président. Deux éléments principaux structurent cette décision modificative qui nous est proposée aujourd'hui.

Le premier élément concerne des crédits que nous avons obtenus de la part du FNADT et de la Région au titre du CPER pour financer un plan d'actions en matière de prospection et de marketing territorial pour les années 2011 et 2012. Ces orientations avaient d'ailleurs été présentées aux conseils d'administration de décembre 2010 et de mai 2011.

Arrivée en séance de M. Henri Revel à 14 h 40

Les financements qui avaient été sollicités ont été obtenus à hauteur de 150 000 € pour le FNADT au titre de l'année 2011, et versés, tandis que les crédits du CPER ont été obtenus à hauteur de 115 000 € pour les deux exercices et une partie a été versée pour l'année 2011. Il se trouve que ces crédits impactent des comptes limitatifs dans le budget de l'EPA, notamment l'assistance à maîtrise d'ouvrage, ou en communication ou en publication. Ces implications dans des comptes limitatifs sont soumises à des appréciations du conseil d'administration.

Le deuxième élément concerne les dépenses, bien entendu celles qui sont liées à la mise en œuvre de ce plan marketing lui-même, mais également des dépenses qui sont liées à la mise en œuvre du projet de territoire que l'on vous avait présenté dans ses grandes lignes lors des conseils des 9 mai et 18 juillet dernier. À ce stade, le projet de territoire de l'Éco-Vallée est validé à 157 000 €.

Il convient de préciser à cet égard que nous avons eu à faire face, malheureusement, à l'absence du cadre de haut niveau qui en était en charge et qui est malade depuis plusieurs mois, ce qui nous a obligés à recourir à davantage de prestations de service avec un certain nombre de coûts complémentaires, et ce qui nous a également conduits à mesurer, à peu près à l'été, que nous n'aurions pas les capacités de conduire toutes les études qui avaient été prévues à l'EPRD que vous aviez voté et donc à envisager de redéployer un certain nombre de ces études.

En troisième lieu, au titre de cette décision modificative, nous avons à intégrer dans nos comptes deux indemnités de licenciement qui sont intervenues depuis le début de l'année, dont une partie a pu être prise en charge par les dépenses prévues au titre du personnel dans l'EPRD, mais un différentiel toutefois de 14 000 €, comme l'indique le rapport, était nécessaire.

Enfin, toujours dans le cadre de cette décision modificative, nous avons des produits complémentaires venant de la sous-location de certains locaux de l'EPA. Il a toujours été dit que nous avions des locaux un peu grands, ils commencent à l'être un peu moins parce que nous sous-louons à des partenaires, le dernier en date étant l'antenne Alpes-Maritimes de la mission LGV PACA, ce qui ramène peu à peu nos locaux à des proportions plus classiques au regard du nombre de collaborateurs.

Quand on fait l'addition de l'ensemble de ces données, cela donne 212 700 € de produits supplémentaires face à 204 500 € de charges supplémentaires, si bien que non seulement nous n'avons pas à demander à notre conseil de crédits supplémentaires, mais nous pouvons même améliorer l'exercice de 18 000 € après la reprise d'une provision de 10 000 € dans nos comptes.

Voilà, Monsieur le Président, ce que l'on peut dire sur cette décision modificative.

M. TORDO.- Merci. Y a-t-il des interventions ?

[Pas d'intervention]

Je mets aux voix la délibération n° 2.

Le conseil d'administration, à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention de M. Piel), approuve la décision modificative à l'EPRD 2011, les comptes limitatifs suivants sont portés à :

62 - Autres charges externes : 724 330 €

64 - Charges de personnel : 1 799 900 €

M. TORDO.- Je vous remercie. Nous passons au point n° 3 concernant la concertation Grand Arénas et pôle multimodal et c'est Olivier Sassi qui va s'en charger.

3. Concertation Grand Arénas et pôle multimodal

M. SASSI.- Merci Monsieur le Président.

Cette délibération fait suite à une délibération prise au conseil d'administration précédent qui décidait de lancer la concertation publique préalable pour l'opération du Grand Arénas et du pôle multimodal Nice Saint-Augustin - Aéroport, qui proposait des modalités pour l'organisation de cette concertation et autorisait le directeur général de l'établissement public à saisir la ville de Nice pour avis sur les modalités proposées.

Quelques éléments sur le processus et la méthode.

En tant que maître d'ouvrage, c'est à l'EPA que revient la tâche de mettre en œuvre la concertation, d'en définir les modalités et de veiller à leur réalisation. Cette concertation sera menée au travers d'une démarche globale sur l'opération Grand Arénas dans lequel le pôle multimodal est considéré comme le premier maillon du développement de ce quartier urbain et dont le calendrier de réalisation est lié à la volonté d'avoir une réalisation concomitante avec l'arrivée du tramway en 2016.

Aujourd'hui, les travaux menés par l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine de l'architecte d'urbanisme Jose Lluís Mateo sont assez avancés pour que l'on puisse engager cette concertation ; concertation qui pourra être organisée autour de deux phases : une première qui concernera le pôle multimodal de Nice Saint-Augustin - Aéroport et une seconde qui concernera le reste de l'opération Grand Arénas.

Les modalités qui avaient été proposées lors du précédent conseil d'administration ont reçu une réponse positive de la part de la ville de Nice lors de la délibération du

Conseil municipal en date du 7 octobre et les modalités de la concertation qui sont proposées sont donc approuvées par la ville de Nice dans son avis.

La concertation comprendra au moins :

- la réalisation d'un document, de type plaquette, mis à la disposition du public ;
- la réalisation d'une exposition ouverte au public ;
- une information réalisée par voie de presse, dans les bulletins de communication de Nice Côte d'Azur et de la ville de Nice, sur les sites internet des collectivités ;
- la mise à disposition du public de trois registres au siège de l'EPA, en mairie de Nice et dans les locaux de Nice Côte d'Azur pour recevoir les différentes observations ;
- l'organisation d'une ou plusieurs réunions publiques ouvertes aux citoyens.

Si l'on dit quelques mots, pour finir, sur le calendrier, après les prises des délibérations que l'on vient de citer, il est prévu un engagement de la concertation dans les mois à venir, avec un bilan tiré au mois de janvier 2012, sachant que l'EPA a passé une consultation pour se faire assister par un cabinet spécialisé en concertation pour mener cette tâche.

M. TORDO.- Merci Olivier Sassi. Y a-t-il des interventions ?

M. PIEL.- Simplement, je pars de la fin de l'intervention, je souhaiterais connaître si c'est l'EPA qui va gérer l'ensemble des travaux de la concertation, les documents et l'exposition, ou si l'on a, comme il me semble l'avoir compris, sous-traité cela et, dans ce cas, j'aimerais savoir pour quel coût. En effet, jamais n'apparaissent les coûts dans nos rapports. Ce serait bien que nous ayons des indications sur le coût de tout cela, parce que vous avez vu que la Région finançait une partie importante de ces travaux, nous aimerions, en tout cas pour ce qui me concerne, pouvoir faire un rendu à mes collègues du Conseil régional.

C'est valable pour le 3, pour le 4 et pour le 6. Là je pose la question pour le 3 parce que j'aimerais pouvoir voter ce dossier.

M. TORDO.- Monsieur Testi, vous avez la parole.

M. TESTI.- Merci de me donner la parole, Monsieur le Président.

Nous sortons d'une épreuve de concertation qui a été un petit peu douloureuse et j'aimerais que pour cette concertation nouvelle qui va être menée, nous soyons extrêmement vigilants sur l'information de nos publics et y compris, pour les réunions - parce que j'ai cru comprendre qu'il y avait au moins une, voire plusieurs réunions publiques - sur les jours, dates, heures et lieux de ces réunions, de façon qu'au plus large sera consultée la population et au plus large cette population, si elle adhère au projet, puisse y adhérer « de bon cœur ».

M. TORDO.- Bien. D'autres interventions ? *[Pas d'intervention]*

Sur le premier point, le fait que l'on sous-traite a été expliqué par Thierry Martin, c'est un concours de circonstances lié à l'absence d'un cadre. Vous savez que nous ne sommes pas nombreux et, s'il manque un cadre de haut niveau, cela représente une absence importante, donc on sous-traite. Bien entendu, sous-traiter ne veut pas dire s'en désintéresser, mais c'est sur la base de leurs propositions que l'EPA, en concertation avec la ville de Nice, proposera un certain nombre de documents, il ne s'agit pas d'abandonner la maîtrise de ce processus.

Sur le coût en tant que tel, je ne l'ai pas, mais peut-être qu'Olivier peut le préciser, sachant que par ailleurs nous l'avons approuvé, vous vous êtes abstenu sur le deuxième point qui concerne une décision modificative au budget, mais nous avons voté le budget en conseil d'administration, nous avons une décision modificative qui le confirme, les chiffres globaux ont été présentés et approuvés en conseil d'administration. Au cas précis je n'ai pas ce chiffre mais, si cela peut avoir pour conséquence que vous votiez ce rapport, je vais vous le chercher tout de suite !

M. SASSI.- Pour le moment, nous n'avons pas le chiffre précis puisque nous n'avons pas encore attribué le marché à l'une des offres, en revanche le chiffre était inscrit à l'EPRD 2011 et l'évaluation des services était de l'ordre de 60 000 € pour la prestation demandée.

M. PILLET.- Monsieur le Président, je trouve que la remarque qui vient d'être faite sur le fait que nous devrions disposer, à chaque fois que l'on présente un projet, d'une évaluation de son coût, est tout à fait judicieuse et ne s'applique pas seulement à ce point effectivement.

M. TORDO.- Nous en tiendrons compte.

Quant à la deuxième question de monsieur Testi, je vous suis très sensible à une organisation aussi efficace que possible de cette concertation. Je n'ai pas eu le sentiment que celle qui s'est déroulée jusqu'à présent ait été particulièrement douloureuse ; elle a été à certains moments animée, certes, mais elle a permis à chacun et à chacune de s'exprimer en fonction de ses convictions. Nous serons bien entendu, sur la base de ce que nous pensons avoir toujours fait, même si cela ne correspond pas obligatoirement à ce que vous pensez devoir être fait, attentifs à ce que l'organisation de cette concertation publique se fasse de telle façon que le maximum de personnes intéressées puissent s'y exprimer, parce que sur le constat que vous faites que ce projet sera d'autant mieux adopté que la population sera consultée, on ne peut pas être en désaccord avec cela.

Je prends acte de votre remarque en vous assurant que, comme cela a été le cas jusqu'à présent, en particulier dans ce domaine, nous essaierons d'en tenir compte le mieux possible.

Y a-t-il d'autres interventions ? *[Pas d'intervention]*

Sur la base de ces échanges, je soumetts à votre approbation la délibération sur le lancement de la concertation de l'opération d'aménagement du Grand Arénas et du pôle d'échange multimodal Nice Saint-Augustin - Aéroport.

Je vous propose :

- de décider de lancer la concertation publique préalable au titre des articles L.300-2 et R.300-1 alinéa 2 du code l'urbanisme sur le projet d'aménagement du Grand Arénas et du pôle multimodal ;
- d'approuver les modalités suivantes pour l'organisation de cette concertation :
 - la réalisation d'un document synthétique de type plaquette de présentation tenu à disposition du public au siège de NCA et en mairie de Nice ainsi que dans les locaux de l'EPA plaine du Var ;
 - la réalisation d'une exposition sous forme de panneaux explicatifs, ouverte au public ;
 - une information réalisée par voie de presse, dans les bulletins de NCA et de la ville de Nice et sur les sites internet des deux collectivités ;
 - trois registres ouverts aux fins de recueillir les observations du public et tenus à disposition aux heures normales d'ouverture au public, au siège de NCA, en mairie de Nice et dans les locaux de l'EPA plaine du Var ;
 - l'organisation de réunions publiques ouvertes à tous les citoyens.

Sur la base de cette délibération, je mets aux voix.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve cette délibération.

M. TORDO.- Je vous en remercie. Cela clôt les délibérations que nous avons à présenter. Nous avons maintenant trois points d'information, le premier d'entre eux étant le projet de territoire de l'Éco-Vallée. Thierry Martin va faire un point sur toutes les opérations qui ont eu lieu depuis maintenant un mois sur le sujet, mais aussi au-delà depuis la création de l'EPA.

4. Projet de territoire de l'Éco-Vallée

M. MARTIN.- Merci Monsieur le Président.

Le projet de territoire est un dossier dont le coût est évalué à 157 000 €, je l'ai dit tout à l'heure, dont les grandes masses se décomposent d'abord en un travail de fond qui a consisté à préparer les thèmes des ateliers. Ces thèmes d'ailleurs, j'en dirai un mot, structureront également le projet de territoire, le texte lui-même. Le coût comprend également ~~en~~ un peu de communication, vous avez vu les uns et les autres dans *Nice-Matin* le 4 pages que nous avons publié avec les tribunes du préfet, du président de Nice Côte d'Azur, du président du Conseil général, du

président de la Région et du président de l'EPA. Le coût inclut également des frais d'animation des ateliers, qui était réalisé en l'occurrence par le CETE d'Aix-en-Provence qui est une filiale de l'Équipement, ainsi que des frais relatifs au travail que fait notre sténotypiste qui établit de magnifiques comptes-rendus, un peu de frais d'interprète, quelques petits frais de déplacement pour les intervenants extérieurs et, enfin, des frais matériels comme la location de la salle où cela s'est tenu.

Ce projet de territoire, vous le savez, a démarré le 15 septembre par une conférence de presse commune des « grands acteurs », si vous me permettez cette expression, puis le 26 septembre a eu lieu le lancement des ateliers à la salle Linné, avec plus de 230 personnes, puis la semaine des ateliers du 27 au 30 septembre, avec plus de 200 participants, 20 heures de débat, 6 ateliers, sur le principe des ateliers d'acteurs du Grenelle, c'est-à-dire 5 collègues : des représentants de l'État, des collectivités locales, des employeurs, des employés et des associations représentatives auxquelles, comme dans le Grenelle, s'étaient agrégées des personnalités qualifiées.

Ces ateliers ont donné lieu à une restitution le 10 octobre qui, en effet, a été assez animée, dont on peut retenir rapidement un certain nombre de points de convergence. Je crois que les trois thèmes des ateliers ont été salués comme structurant la démarche, je vous les rappelle :

- préserver et restaurer un territoire : cela concerne toutes les fonctions écologiques qui ont été ou abîmées, ou pas assez traitées, ou délaissées dans le temps ;
- la fonction d'aménagement : aménager un territoire pour des échanges et des équilibres, c'est une politique de déplacements préalable à l'aménagement, c'est aménager les deux rives, c'est répartir des activités (je résume) ;
- une politique de développement et notamment un effet de levier sur la métropole en termes d'emploi et de diversification de son tissu économique.

Il me semble que ces thèmes ont fait le consensus.

Il n'y a pas eu de débat non plus sur la stratégie économique qui était envisagée : la technologie à Nice Méridia, un parc des expositions, ou les propositions en faveur d'une politique industrielle d'une politique agricole, d'une politique commerciale, d'une politique tertiaire.

Arrivée en séance de M. Roy à 14 h 55

La politique des transports en préalable à l'aménagement a donné lieu à des débats mais n'a pas fait l'objet de différends.

Les grandes options écologiques, notamment illustrées par des documents que vous connaissez puisqu'ils ont été présentés en conseil d'administration, le guide pour la biodiversité ou le cadre de référence pour la construction et

l'aménagement, ces thèmes-là n'ont pas non plus été remis en cause, pas plus que les grands principes de l'aménagement, la mixité des fonctions et des usages avec un véritable tressage sur les deux rives.

Après il y a eu des débats, il y a eu une problématique spécifique autour de l'agriculture. L'idée a été d'en souligner l'importance dans ce territoire qui a été éminemment agricole, qui a d'ailleurs donné lieu à un rétrécissement du lit du Var pour de l'agriculture. Il semble que la pluralité d'acteurs concernés par l'agriculture a reconnu que c'est un problème complexe qui implique beaucoup d'acteurs, bien au-delà de l'EPA : les collectivités territoriales, la chambre d'agriculture et les propriétaires eux-mêmes qui d'ailleurs ne sont pas toujours du même avis. L'idée a été émise que ce thème devrait trouver un traitement spécifique à un moment ou à un autre, si possible pas trop tard, pour établir à la fois un listage des difficultés en se mettant d'accord sur elles, un listage des acteurs capables de les résoudre et, pourquoi pas, un calendrier.

L'étape suivante a été un conseil des maires qui s'est tenu sous la présidence à la fois du président de Nice Côte d'Azur et du président de l'EPA, tout récemment, le 21 octobre, ici même, puis notre conseil aujourd'hui.

La suite du processus est l'écriture du projet de territoire et sa cartographie, on dira plutôt son infographie parce qu'il faudra être simple et compréhensible par tout le monde, c'est un document qui a vocation à circuler, il faut que la structure, le vocabulaire et l'illustration soient faciles d'accès pour tout le monde. Ce travail est en cours, il sera bien entendu soumis notamment aux maires et débattu avec la tutelle et avec les collectivités locales avant d'être soumis à votre appréciation au mois de décembre.

Voilà qui clôturera ce projet de territoire dans sa partie 1 ; on a toujours dit que ce projet évoluerait, il n'est pas fait une fois pour toutes pour trente ans et dans chacun des centimètres de la plaine, mais voilà en gros son articulation, Monsieur le Président.

M. TORDO.- Merci. Y a-t-il des interventions ?

M. PIEL.- Rassurez-vous, je ne vais pas relancer le débat dont vous avez apprécié, vous venez de le dire, l'importance et le fait qu'il était animé. Non, je suis là simplement pour vous dire que nous n'avons pas la même appréciation. On ne va pas refaire le débat, simplement je reprends un petit mot que vous avez prononcé ici, nous ne sommes pas dans la concertation, nous sommes dans la décision au conseil d'administration ; vous avez énuméré les différents lieux, conseil des maires et conseil d'administration, nous ne sommes pas dans la concertation mais dans la décision, nous représentons tous des collectivités, pour ma part je représente une collectivité, comme vous l'avez dit, qui est un acteur essentiel. Cette collectivité n'a pas apprécié la façon dont s'est passée cette concertation puisque, vendredi, nous avons l'assemblée plénière et qu'une motion a été adoptée pour que le président saisisse la Commission nationale du débat public. Il nous a été dit

à plusieurs reprises que ce n'était pas dans le cadre ; on verra bien, puisque l'OIN de Saclay, elle, rentre dans le cadre.

Je ne vous lirai pas la motion, parce que je crois que j'abuserais, mais je vais la laisser pour qu'elle soit annexée au procès-verbal comme si je l'avais lue. Je ne vais pas vous embêter davantage.

À partir de là, évidemment sur cette question aussi, avec une réponse plus facile puisque toute la procédure s'est déroulée, je souhaiterais savoir le coût, je suis désolé, mais aussi le nombre de réponses au fameux supplément du quotidien local ; il y avait un questionnaire, si je me rappelle bien, et il serait bien que, sur ce genre de chose, on puisse à un moment donné rendre compte et savoir s'il y a eu 2 000, 3 000 réponses, quelles sont les réponses, etc., afin que l'on comprenne bien, et j'en suis persuadé, que ce n'était pas que de l'affichage.

M. TORDO.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. TESTI.- Je ne vais pas prolonger ce qu'a dit mon collègue Gérard Piel. Simplement, sur l'information qui a été donnée notamment dans le document du quotidien local, parmi les décideurs était absente la CCCA (communauté de communes des Coteaux d'Azur). Peut-être est-ce un oubli. Dans le publipostage, il est mentionné que les décideurs se sont exprimés : monsieur le préfet, monsieur le président de Nice Côte d'Azur, vous-même, la Région, d'autres. Il me semble que le président de la CCCA, qui est également décideur, aurait eu peut-être un petit mot pour s'exprimer, même si ce petit mot était d'une sensibilité peut-être un petit peu différente, quoique, l'intention est peut-être la même.

M. TORDO.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? *[Pas d'intervention]*

Je commencerai par votre intervention, Monsieur Testi. Je ne dis pas le parti-pris mais l'approche que nous avons prise s'agissant de ce que l'on a appelé à tort « les décideurs », c'était les collectivités territoriales qui sont les financeurs du protocole financier qui est la conséquence du projet de territoire.

M. TESTI.- Cela veut dire que la CCCA ne participera plus financièrement ?

M. TORDO.- Au protocole financier, pas au financement de l'EPA tel qu'il est aujourd'hui. Ceci étant, je prends acte que l'on aurait pu en effet l'inviter et ce n'est pas parce que la sensibilité est différente que cela nous aurait gênés.

Sur le coût, vous avez raison, je prends acte de la recommandation de monsieur Pillet, on s'attachera lors des prochains conseils d'administration à ce que, chaque fois que l'on parle d'une action précise, on ait le coût qui y est associé.

Thierry Martin me dit l'avoir donné en détail, cela n'a pas été retenu.

M. MARTIN.- Je vous l'ai donné en détail tout à l'heure : 157 000 €.

M. PIEL.- D'accord, excusez-moi.

M. TORDO.- Sur le fond de votre intervention, Monsieur Piel, on ne va pas refaire le débat que l'on a déjà eu. Simplement, je voudrais préciser un ou deux éléments s'agissant de la concertation sur le projet de territoire et sur votre demande de débat public.

Je rappelle, cela me paraît important, que ce projet de territoire a un certain nombre de caractéristiques que chacun doit avoir en tête pour qu'il n'y ait pas de malentendu.

Premièrement, l'EPA n'a pas de caractère normatif. Tant qu'il s'agit d'un projet de territoire, ce n'est pas pour imposer des règles mais pour faire un certain nombre de recommandations, partager une vision sur le fait de faire évoluer le territoire et de l'aménager, mais on n'émet aucune règle, ce n'est pas dans la charte de l'établissement public.

Deuxièmement, comme cela a été dit, mais j'insiste, l'objectif n'était pas et n'est pas de définir un plan précis à la parcelle sur les 9 700 hectares que représente le territoire de l'opération d'intérêt national Éco-Vallée et ceci pour les trente années à venir. Il s'agit, encore une fois, de partager un certain nombre de principes sur lesquels il y a un large consensus - même si nous souhaiterions l'unanimité, mais nous ne sommes pas obligatoirement en position de l'obtenir - sur les grands principes d'aménagement et les grands enjeux liés à ce territoire.

Dernier élément, je viens aussi de l'indiquer, ce n'est pas un projet qui est destiné à rester le dogme pour les trente prochaines années, il est destiné à évoluer. Il m'a été reproché de dire que la prochaine échéance sera 2016, j'ai indiqué 2016 pour indiquer que ce n'était pas 2012 parce qu'on aura juste fini, encore qu'il se passe des choses en 2012 qui demanderont peut-être qu'on revoie cela, mais c'est pour indiquer qu'à intervalles réguliers, est-ce 2016, 2015, 2014, je ne sais pas, nous serons amenés à présenter en conseil d'administration, sur la base de la concertation qui a eu lieu et qui continuera au-delà de ce projet de territoire qui sera adopté au conseil du mois de décembre, à le faire évoluer en fonction des évolutions de l'environnement dans lequel nous nous trouvons et dans lequel nous serons amenés à évoluer.

S'agissant de votre demande de débat public, je ne reviendrai pas, Monsieur Piel, sur tout ce que nous avons fait, visiblement cela ne correspond pas à votre idée de ce que doit être le débat public, je le regrette.

Je voudrais quand même porter à la connaissance de l'ensemble des administrateurs, si vous me le permettez, ce qu'a été le débat public que vous demandez si l'on fait référence à la réunion du 10 octobre.

Je vous rappelle cette réunion. Vous aviez appelé, et j'en prends acte, un grand rassemblement public pour s'opposer au projet de territoire de l'OIN. Vous accepterez avec moi de constater que ce grand rassemblement public a réuni très exactement onze personnes dont les deux personnes qui portaient les banderoles. C'est un fait. Et si, de ces onze personnes, on exclut les gens qui étaient en service commandé, ceux qui venaient de Cagnes-sur-Mer qui n'est pas dans le territoire de

l'OIN et ceux qui parlaient de la mer plutôt que du territoire en amont, il ne reste plus beaucoup de monde.

Néanmoins nous avons invité ces personnes, et vous nous en donnerez acte, à rentrer pour discuter et écouter le compte-rendu qui a été fait par le CETE qui est un bureau d'étude dépendant de l'État ; ce n'était pas l'EPA, ce n'était pas Nice Côte d'Azur, c'était un bureau d'étude dépendant de l'État qui a fait un compte-rendu. Je pense que vous serez d'accord avec moi pour dire que c'est un compte-rendu objectif des débats qui ont eu lieu et qui se sont déroulés d'une manière assez paisible finalement, malgré ce qui a pu être dit, et c'est au bilan vingt heures de débats qui ont eu lieu, ce n'est pas rien, vingt heures de débats avec tous les acteurs.

Après ce compte-rendu, la discussion s'est engagée, les personnes qui étaient là pourront en témoigner, et là non plus vous ne pourrez pas me contredire. En quoi le débat a-t-il consisté ? Le débat a consisté à ce que nous entendions dix représentants de la même association qui s'appelle « Région verte » ou « OIG » je ne sais pas quoi, pour dire exactement la même chose, monopoliser le micro et empêcher ainsi toute autre personne de s'exprimer. Bernard Kleynhoff l'a souligné, puisqu'il y avait des représentants du monde économique qui aussi ont droit à la parole et qui n'ont pas pu s'exprimer, à tel point que personne n'a écouté la fin de ce débat qui a été conclu par le préfet. C'est vrai que c'est une conception différente que nous avons de ce débat public.

Quant à la motion du Conseil régional, nous en prenons acte. Je veux quand même rappeler, contrairement à ce que vous venez de dire, et si les gens n'avaient pas fait tout le brouhaha qu'ils ont créé, ils auraient entendu du représentant de l'État, monsieur Gavory, ce que je vais vous dire, à savoir qu'il n'est pas prévu - et si un représentant de l'État ici souhaite me contredire, qu'il le fasse - de débat public national dans le cas d'une opération d'intérêt national. S'agissant de l'EPA du plateau de Saclay, le débat public n'a pas eu lieu sur le projet de territoire mais sur l'opportunité de créer une OIN.

Donc je réitère, vous avez voté une motion, bravo, simplement cette motion n'est pas recevable, elle n'est pas prévue par les textes. On verra ce que dira l'État, mais je voulais quand même apporter cette précision.

Dernier point, sur un plan un peu plus politique, Monsieur Piel, je constate que s'agissant d'Euroméditerranée, la Ville est dirigée par monsieur Gaudin, le Conseil général par un représentant du Parti socialiste, monsieur Guérini, le Conseil régional par monsieur Vauzelle, la Communauté urbaine par monsieur Caselli, néanmoins aucun n'a jugé opportun de créer les conditions d'une opposition systématique à ce que nous faisons et, de la même façon, l'opération d'intérêt national de Bordeaux où l'on a le même contexte, un maire qui est monsieur Juppé, le Conseil général, le Conseil régional et la Communauté urbaine qui sont de l'opposition n'ont pas jugé utile de demander ce débat. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire tout simplement, si je peux me permettre, et n'y voyez aucune intention de blesser, que c'est de l'agitation politique pour faire perdre à ce

territoire encore quelques années qui contribueront à lui faire accumuler les handicaps qu'il accumule depuis trente ans.

Ayant dit cela, je ne vais pas vous convaincre comme vous ne m'avez pas convaincu.

M. PIEL.- Si vous me permettez un mot, j'étais aux côtés de monsieur Bahougne dans les premières réunions à Levens, etc. J'étais assez satisfait de voir comment les choses se sont passées, et puis cela s'est arrêté. C'est le premier point.

Le deuxième point, vous dites qu'il n'y avait que 11 personnes, vous seriez venu à notre invitation à Gattières la semaine précédente, mais je crois que vous aviez autre chose à faire, il y avait 150 personnes qui étaient là pour discuter de l'OIN et, croyez-moi, sérieusement, plus sérieusement d'ailleurs qu'à la réunion du 10 puisque personne ne s'est invectivé, il y avait aussi des personnes qui étaient là pour défendre l'OIN. Je ne suis pas là dans une opposition forcenée, au contraire.

M. TORDO.- Je suis moi aussi tout à fait ouvert au débat.

M. PIEL.- Je reconnais que ce qui est dans la plaine du Var n'est pas tenable et j'ai voté au Conseil régional la mise en place de l'OIN. Je pensais qu'il y aurait un minimum de concertation, c'est là qu'on n'est pas d'accord, elle n'existe pas aujourd'hui, je suis désolé.

M. TORDO.- Je n'ai jamais refusé le débat et je ne le refuserai jamais, pour autant qu'il soit organisé d'une manière très correcte. Vous faites référence au 10 octobre, ce n'est pas notre faute.

M. PIEL.- Je n'ai pas dit que c'était votre faute.

M. TORDO.- Alors c'est la faute à qui ?

M. PIEL.- Les gens se sont trouvés devant le fait accompli, ils n'avaient que cette occasion pour s'exprimer.

M. TORDO.- Non, Monsieur Piel, les représentants de « Région verte » sont intervenus : le vice-président, le délégué, le trésorier... Sur les dix représentants qui se sont exprimés, il y en a eu cinq de « Région verte ». Nous avons reçu pendant quatre heures le GIR Maralpin, à sa demande, et nous avons échangé.

M. PIEL.- On vous a dit que ce n'était pas de la concertation, ça.

M. TORDO.- Il est faux de dire que l'on ne les écoute pas. Ayant dit cela, je ne vais pas vous convaincre, vous n'allez pas nous convaincre, nous continuons notre route.

M. REVEL.- Je suis convaincu !

M. TORDO.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions sur ce point ? Sans polémique.

M. KLEYNHOFF.- Sans polémique, je n'étais pas présent le 10 octobre parce que je ne pouvais pas y être avec ma casquette de président de la chambre de commerce et d'industrie, par contre nous avons un représentant avec des éléments et des choses à dire qui n'a pas pu s'exprimer parce que les conditions n'étaient pas réunies pour que l'on puisse s'exprimer valablement et sereinement sur la vision des acteurs économiques. Nous avons donc transmis à l'EPA une note de synthèse avec toutes nos observations sur le sujet et bien sûr, en conclusion générale, notre adhésion au principe de l'OIN qui, pour nous, est le seul avenir de développement pour ce territoire dans l'état actuel des choses.

Je voulais juste préciser que la chambre de commerce et d'industrie est partie prenante de la discussion, mais nous faisons nos propositions à travers une note de synthèse parce que nous n'avons pas pu les faire oralement.

M. TORDO.- C'est vrai qu'il aurait été utile que chacun puisse s'exprimer, mais ça n'a pas été le cas et nous le regrettons.

Ce point d'information étant clos, je vous propose de passer au point n° 5.

M. TESTI.- Une petite observation. Vous avez dit qu'il y avait eu vingt heures de concertation ; sur un coût de 157 000 €, cela représente environ 7 850 € de l'heure, je pense que c'est quelque chose auquel il conviendrait de réfléchir.

M. TORDO.- Je crois vous avoir démontré que, depuis mon arrivée, mais cela avait déjà été initié par mon prédécesseur et avec l'arrivée de Marc Pons de Vincent, nous sommes extrêmement sensibles à l'opportunité de la dépense et nous nous attachons chaque fois que c'est possible à générer les économies dont nous avons besoin. La décision modificative au budget qui a été votée en est la preuve et nous continuerons dans ce sens, car nous avons bien conscience que l'argent public est rare et qu'il ne s'agit pas de le gaspiller, vous pouvez compter sur nous pour le faire.

5. ÉcoCité

M. TORDO.- Sur le point n° 5 ÉcoCité, je donne la parole à Olivier Sassi.

M. SASSI.- Merci Monsieur le Président.

Un nouveau point d'information suite aux points d'information qui ont été effectués dans les précédents conseils d'administration et suite aussi à la visite de madame la ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement qui a été effectuée à l'EPA lors de son déplacement à Nice le 10 septembre 2011, afin que lui soit présenté le dossier ÉcoCité Nice Côte d'Azur, en présence notamment de monsieur Christian Estrosi, monsieur Éric Ciotti, monsieur Jean-Michel Drevet, monsieur Alain Philip et monsieur Christian Tordo.

Nous avons aujourd'hui les résultats de la première phase de sélection qui ont été publiés le 4 octobre. Le montant global des actions qui ont été sélectionnées lors de

cette première phase s'élève à 4,1 M€ pour l'ÉcoCité Nice Côte d'Azur, nous donnerons plus tard le détail.

Il s'agit d'une première phase de sélection qui sera suivie d'une seconde phase et, en prévision de cette seconde phase de sélection, de nombreuses actions du dossier de l'ÉcoCité Nice Côte d'Azur ont été présélectionnées, c'est-à-dire que le dossier devra être complété pour un nouveau passage devant le comité de pilotage national « Villes de demain », nouveau passage qui devra s'effectuer entre le 1^{er} décembre 2011 et le 29 février 2012.

Nous avons eu depuis l'information de la part de la Caisse des dépôts et consignations, qui est opérateur de l'État dans ce dossier, que des revues de projets seront organisées autour de chaque action, où le maître d'ouvrage et les partenaires privés seront invités à venir travailler, action par action, sur le montage financier et opérationnel et pour faciliter la sélection par le comité de pilotage national.

Si l'on en vient aux résultats, la quasi-totalité des actions proposées ont été soit sélectionnées, soit présélectionnées, ou bien ont été considérées comme éligibles et pourront être présentées à la prochaine phase de sélection.

Un petit focus sur les actions sélectionnées :

Nous avons l'action que nous avons proposée sur le périmètre opérationnel du pôle multimodal, l'action intitulée « espace public intermodal pour un confort optimal des usagers en milieu méditerranéen » qui consiste à déployer un mode de faire l'espace public, et puis des technologies innovantes visant à lutter contre la formation d'îlots de chaleur dans les périodes de forte chaleur estivale, mais aussi à améliorer le confort des usagers en hiver.

Nous avons eu aussi l'action sur les réseaux intelligents qui a été sélectionnée pour de l'ingénierie et qui consiste à créer autour de la plaine du Var une première charte pour la réalisation de bâtiments compatibles avec le déploiement des réseaux électriques intelligents.

Enfin, l'action qui consiste au déploiement de nombreux points de charge pour les véhicules électriques à l'intérieur de l'opération d'intérêt national mais aussi dans le reste de la ville de Nice, a été sélectionnée à la fois pour l'ingénierie et l'investissement.

Pour les actions qui étaient proposées sur le périmètre opérationnel du pôle multimodal, c'est-à-dire les actions concernant la mobilité avec un système innovant d'information aux voyageurs, un système innovant de gestion mutualisée des parkings et deux îlots bâtimentaires très performants en matière d'énergie et d'impact sur l'environnement, ces quatre autres actions ont été présélectionnées et nous apporterons les précisions nécessaires avec les partenaires privés pour pouvoir avoir une nouvelle appréciation de la part du comité de pilotage national, que l'on espère positive.

M. TORDO.- Des questions, interventions ou commentaires ?

[Pas d'intervention]

Bien. Simplement, je me suis aperçu que je n'ai pas répondu à la question posée sur le questionnaire et le nombre de réponses. Je ne vous cacherais pas que le nombre de réponses n'est pas aussi important qu'on pouvait l'espérer, mais un peu supérieur au nombre de personnes qui ont manifesté avec les banderoles. Ceci étant, c'est aussi pour cela que nous avons souhaité repousser la date de réponse jusqu'à fin novembre et, bien entendu en toute transparence, on vous en donnera les résultats.

Le point n° 6 concerne le plan d'action en termes de promotion et de marketing opérationnel, il sera présenté en duo par Thierry Martin et Olivier Sassi.

6. Plan d'action en termes de promotion et de marketing opérationnel

M. MARTIN.- Vous aviez déjà eu connaissance de ce projet de plan marketing et de promotion. Je voulais le remettre dans son contexte avant qu'Olivier Sassi nous fasse un petit point.

Il s'agit d'avoir les moyens d'être à la hauteur des ambitions commerciales des opérations qui sont prévues à l'intérieur de notre plan d'affaires.

On peut rappeler à cet égard que la commercialisation des bureaux sur la ville de Nice est moyenne depuis de nombreuses années. Il y a eu une assez longue période de manque d'offre qui n'a pas suscité un dynamisme important de ce marché où l'offre compte beaucoup, et il n'y a par ailleurs jamais eu d'offre technopolistique de la nature de Sophia Antipolis sur le territoire de la Communauté urbaine, si bien qu'un certain nombre de réflexes sont à créer auprès des opérateurs, des investisseurs et des entreprises à la recherche d'une localisation.

L'État nous a fait savoir, notamment la direction du budget, qu'il était attentif aux efforts que l'on pouvait faire pour accompagner les ambitions de notre plan d'affaires et c'est naturellement en coopération avec les collectivités locales et avec l'agence de développement Team Côte d'Azur que nous avons imaginé ce plan que nous vous avons présenté dans ses grandes lignes et qui a été validé, je le disais tout à l'heure, par le FNADT et par la Région.

Il s'inscrit dans le prolongement d'opérations déjà cofinancées depuis pas mal de temps, c'est en cofinancement que l'on va au SIMI à Paris ou au MIPIM à Cannes, mais il essaie de le faire passer à l'échelle supérieure, la concurrence des territoires est extrêmement vive, vous le savez, à l'échelle européenne et même mondiale, il s'agit là de monter d'un cran.

Parmi les actions, il y en avait une orientée sur un test pour le projet de technopôle urbain de Méridia et je propose qu'Olivier Sassi nous dise où nous en sommes dans ce test.

M. SASSI.- Merci. L'objectif de ce test était double :

- tout d'abord, alimenter le cahier des charges du concours pour désigner un maître d'œuvre urbain sur l'opération de Nice Méridia ;
- ensuite, engager une démarche de co-construction avec des grands décideurs de la chaîne de l'immobilier, que ce soit des promoteurs, des commercialisateurs, des investisseurs ou des entreprises qui ont vocation à se localiser dans un milieu technopolitain ; engager cette démarche de co-construction à la fois pour pouvoir bénéficier de leur expertise, mais aussi pour pouvoir engager avec eux une promotion, faire connaître l'opération, les impliquer et ensuite avoir plus de facilité à obtenir des décisions d'implantation ou d'investissement dans l'opération Nice Méridia.

Le test visait tout d'abord à tracer les frontières de l'admissible pour une entreprise, pour un opérateur immobilier en termes de mixité, de densité, à partir du moment où l'on cherche à mélanger des logements avec du commerce, des services et des entreprises innovantes qui se localisent habituellement dans des technopôles périurbains peu denses et très mono fonctionnels.

Deuxième point, le test visait à identifier les services que l'on pourrait implanter dans cette opération Nice Méridia, pour qu'elle soit la plus attractive possible pour ces opérateurs.

Un panel a été constitué. Le test a été mené par un cabinet lyonnais qui travaille pour nous, CMN Partners. Nous avons rassemblé un certain nombre de grands utilisateurs, d'acteurs technopolitains locaux ou nationaux, de promoteurs, d'investisseurs ou de commercialisateurs et nous avons obtenu des conclusions.

Tout d'abord, le concept de technopôle urbain apparaît aux yeux de ces opérateurs comme innovant et attractif et ils souhaitent être alimentés en informations sur l'avancée de cette opération et aussi être impliqués dans sa conception et dans sa réalisation, c'est un résultat positif, donnant ensuite un certain nombre de préconisations sur le concept global. Il ne faut pas oublier que Nice Méridia doit être un pôle d'activité, une certaine masse critique doit être atteinte autour des activités technopolitaines, il convient donc de prévoir un développement qui ira au-delà du premier périmètre opérationnel. On a bien confié à la maîtrise d'œuvre urbaine un travail de réflexion sur 200 hectares au-delà du premier périmètre opérationnel.

Autre idée, Nice Méridia doit être construit autour d'une image de marque qui bénéficie aux utilisateurs, c'est-à-dire avoir une offre urbaine qui traduise l'ambition de l'opération, une architecture qui soit recherchée et qualitative et aussi que les différentes entreprises puissent obtenir dans Nice Méridia une visibilité soit parce qu'on a réussi à créer un effet d'adresse, mais aussi parce qu'on

a conçu l'opération pour que les entreprises puissent être visibles au sein de Nice Méridia.

La densité et la mixité sont acceptées par les différents décideurs testés à partir du moment où elles permettent d'avoir des services et d'avoir un accès plus facilité au logement pour les collaborateurs ; à partir du moment aussi où l'on introduit un certain nombre d'éléments, et ce sera vraiment le travail du maître d'œuvre urbain, pour que l'on organise la mixité et la densité, que l'on arrive à créer une sorte d'indépendance dans l'interdépendance, en gérant la mixité à l'échelle des quartiers, en gérant les flux, en gérant aussi les questions de sécurité.

Un élément que l'on a reçu en plus : souligner que l'éco-exemplarité est une condition nécessaire mais pas suffisante. Aujourd'hui, on ne peut plus se distinguer par l'éco-exemplarité, il y a une recherche assez « basique » de services urbains surtout organisés autour du transport et des services simples (la restauration) mais aussi de services un peu plus élaborés comme les crèches, certains commerces, des activités de sport, de détente et de loisirs.

Il ne faut pas oublier surtout les services technopolitains en termes de financement et de soutien à la création d'entreprise, en termes d'hébergement spécifique, d'hôtels d'entreprises, de pépinières ; aussi des services tertiaires liés à la gestion de la propriété intellectuelle, et enfin un certain nombre de préconisations liées aux spécificités de la demande immobilière de type technopolitain, c'est-à-dire la capacité de réaliser des bâtiments pour soi ; une entreprise qui souhaite réaliser son siège doit avoir la possibilité de le faire sur Nice Méridia, il faut des espaces pour des petites entreprises, donc prévoir des plateaux qui soient fractionnables et pour que l'on puisse accompagner la croissance des entreprises créées à partir des innovations qui seront portées dans Nice Méridia. Enfin, le souhait d'avoir des bâtiments modulables, à la fois à la location et à la vente, toujours pour pouvoir accompagner la croissance des entreprises.

Ces résultats ont été transmis aux trois candidats de la maîtrise d'œuvre urbaine le 22 juillet passé et, une fois que l'on aura sélectionné un lauréat, des groupes de travail continueront d'être organisés pour justement que cet échange d'informations entre l'équipe en charge de spatialiser le concept et les opérateurs de la chaîne de l'immobilier qui souhaitent s'engager dans la définition de ce concept, puisse perdurer dans le temps.

Si l'on passe à la troisième partie de ce rapport qui concerne les prochaines actions à réaliser dans le cadre du plan d'action en termes de promotion et de marketing opérationnel, on aura à très court terme la réalisation du site internet de l'Éco-Vallée et de l'établissement public qui sera engagée, la consultation a été lancée, de la même façon que l'on va s'attacher les services d'une agence chargée de nous assister dans la relation avec la presse, notamment la presse spécialisée dans l'immobilier et la presse économique générale, afin de démultiplier les retombées presse associées à nos actualités, et enfin nous serons présents aux côtés de Nice Côte d'Azur, en partageant l'investissement, au prochain salon de l'immobilier à Paris début décembre.

M. TORDO.- Merci pour cet exposé aussi précis et exhaustif. Y a-t-il des questions ou des commentaires ?

M. KLEYNHOFF.- Je voudrais faire un petit commentaire sur la composition des partenaires du comité de pilotage.

Une précision à monsieur Martin d'abord : Team Côte d'Azur est dans son rôle en tant qu'agence de promotion et d'attractivité mais pas en tant qu'agence de développement, c'est un rôle qui à mon sens est dévolu à la chambre de commerce et d'industrie. Ensuite dans la liste des partenaires, et là je parle sous le contrôle de monsieur Oliveres, la SAEM de Sophia Antipolis, à ma connaissance, n'existe plus.

M. OLIVERES.- Elle se terminera au 31 décembre.

M. KLEYNHOFF.- Il serait très judicieux de la remplacer éventuellement par le Symisa pour avoir le même écho, mais elle n'existe plus en tant que telle.

M. TORDO.- Vous avez raison. Je vous remercie.

M. KLEYNHOFF.- Sachez bien entendu que notre chambre de commerce et d'industrie est à côté de l'EPA, autant que de besoin, pour en faire la promotion et l'accompagner dans la réflexion sur le développement, mais c'est tellement naturel que je me demande s'il était utile de le préciser.

M. TORDO.- Merci. La précision sur la SAEM est en effet importante, il est encore plus important que l'on puisse travailler avec Sophia Antipolis bien entendu, parce que, on l'a déjà dit plusieurs fois mais c'est l'occasion de le répéter, il est évident que ce projet d'Éco-Vallée n'a de sens que si l'on arrive à créer un échange et une synergie positive avec Sophia Antipolis, et aussi le fait qu'ils soient associés à nos travaux comme nous le sommes aux leurs est extrêmement positif.

Quant au rôle de la chambre de commerce et d'industrie, il va de soi et ce n'est pas moi qui vais vous contredire.

Y a-t-il d'autres interventions ?

[Pas d'intervention]

Bien. Cela conclut notre conseil d'administration.

J'ai commencé ce conseil en vous indiquant le départ du précédent directeur général, je veux peut-être le conclure en annonçant le prochain, puisqu'il est parmi nous, en l'occurrence c'est Jean-Marie Carteirac qui a accepté de prendre, à une date aussi proche que possible compte tenu des formalités administratives entre Nice et Paris, la direction générale de cet établissement public d'aménagement Éco-Vallée. C'est un atout supplémentaire pour nous parce que Jean-Marie Carteirac connaît évidemment parfaitement le contexte et cela nous permettra de continuer sur le même rythme que celui sur lequel nous avons commencé l'année.

Son intérêt pour la plaine du Var, si j'en crois ce qu'il a dit, est né bien avant l'EPA et son rôle à la DDTM, du temps où il était étudiant, il y a quelques années.

Nous avons avec Jean-Marie Carteirac quelqu'un qui connaît parfaitement la plaine du Var et aussi ce qui s'y passe depuis maintenant quelques années. Je n'ai pas la date précise de sa nomination mais je suis sûr que, lors du prochain conseil d'administration que nous avons donc fixé au 19 décembre, avec un agenda extrêmement fourni, il sera aux manettes.

En tous les cas, merci, et je vous prie encore de m'excuser pour cet ordre du jour succinct.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 15 h 35

☆☆☆☆

DELIBERATION N° 2011-....

Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 octobre 2011

Vu le décret n° 2008-773 du 30 juillet 2008 portant création de l'Etablissement Public d'Aménagement de la plaine du Var,

Vu l'arrêté du 6 septembre 2011 mettant fin aux fonctions du directeur général de l'établissement de la Plaine-du-Var et nommant Thierry MARTIN directeur général par intérim,

Vu le rapport de présentation,

Le Conseil d'Administration :

- approuve le procès-verbal de sa séance du 24 octobre 2011,

Le Président du Conseil d'Administration

Christian TORDO